



Air France

# La restauration collective AF, Une affaire de répartition



Octobre 2023

## LA PEREQUATION : C'EST QUOI ?

La **péréquation** entre CSE **rééquilibre** les subventions restaurants d'AF dans chaque CSE en fonction des besoins de chacun.

**Certains CSE** étant sur-subventionnés, d'autres sous-subventionnés.

*Une meilleure répartition est donc nécessaire.*



## PRINCIPES

Tous les CSEE's doivent se mettre d'accord et accepter de « jouer » collectif.

Certains CSEE's sont contributeurs, d'autres receveurs.

**Sans un accord sur le nouveau modèle de péréquation, les CSEE's DGI et Cargo n'auront plus la capacité de financer leurs restaurants.**

## ETAT DES LIEUX

L'accord actuel arrive à échéance, **fin 2023**.

Le retour des convives « post covid » dans les restaurants d'entreprise change les **taux de redistribution de l'accord péréquation actuel**.

Le **modèle doit donc être revu** et proposer une nouvelle péréquation afin de :

« Réorienter à la source la subventions « 0,425 » vers les CSE fournisseurs de plateaux-repas. »

- Nécessitant une nouvelle clef de répartition basée sur le nombre réactualisé de convives dans chaque CSE.

## POINT DE SORTIE

Les différentes organisations syndicales aux commandes des CSE seront-elles capables de s'entendre sur le nouveau modèle de répartition ?

Les nouvelles données ne sont pas contestées. Le principe de réorienter les subventions restaurants là où les plateaux sont servis semble compris par tous.

**L'accord ne sera cependant possible qu'en passant outre les clivages politiques de certains et en acceptant des restructurations pour d'autres.**



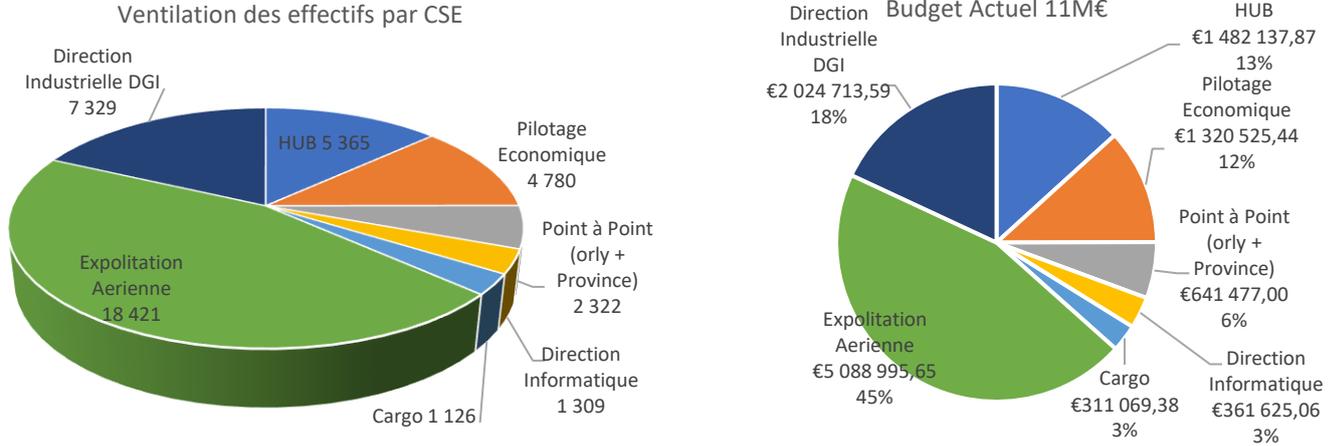
Air France

# La restauration collective AF, Une affaire de répartition



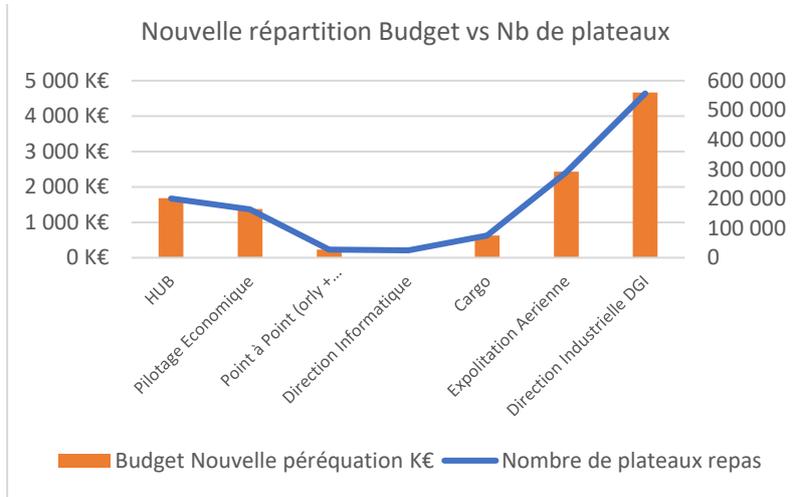
## Comment est établi le budget restauration actuel des différents CSE :

Air France alloue 0.425% de la masse salariale par CSEE, au budget cantine (soit environ 11 Millions d'Euros au total) répartis entre les CSE en fonction de leur effectif.



Ce mode de répartition ne prend pas en compte le nombre de plateaux servis ni le nombre de restaurants de chaque CSE (entre 1 et 6 restaurants. Le CSEE DGI est le seul à gérer 6 restaurants).

La péréquation proposée, rééquilibre les flux vers les CSEE's tenant compte du nombre de plateaux servis, du nombre de restaurants ainsi que d'autres paramètres (horaires d'ouvertures, nombre d'ETP nécessaires par service etc ...)



Ce nouveau modèle plus vertueux verrait le budget initial de 4 CSEE's baisser. La DGI qui n'a pas de cantine accepterait de reverser l'intégralité de son budget au pot commun. L'Exploitation Aérienne reverserait 2 M€ de sa subvention, le Hub verrait son budget réduit de 169K€ et le point à point devrait faire avec - 356K€. Le CSEE DGI serait compensé de plus de 2.1M€

Pour information :

**Avec accord**, ci-dessous la projection 2023 quant à la subvention AF par plateau repas AF

Pileco	Hub	PàP	DGI	CGO	S.I.	EA
1 241 819 €	1 187 744 €	268 290 €	3 868 579 €	1 013 977 €	0 €	2 864 817 €
6,98 €	8,46 €	7,70 €	7,54 €	9,12 €		7,92 €

**Sans accord**, ci-dessous la projection 2023 quant à la subvention AF par plateau repas AF

Pileco	Hub	PàP	DGI	CGO	S.I.	EA
1 320 525 €	1 482 138 €	641 477 €	2 021 714 €	311 069 €	0 €	5 088 996 €
7,42 €	10,55 €	18,41 €	3,95 €	2,80 €	xxx	14,07 €

À ce stade de la négociation, et après 2 réunions, aucun accord n'est encore trouvé.